



COMITE DIRECTEUR

PROCÈS VERBAL N°4 - SAISON 2020/2021 RÉUNION du 29 MARS 2021 (Visioconférence)

Préside	Patrick LEIRITZ
Participent	Catherine BAES, Kévin BERNARD, Jean-Pierre DERREZ, Louis FLAMERION, Annick GEOFFROY, Karim GRIMET, Pierre HEUERTZ, Emmanuel JACOB, Clémence MEURET, Jany MONETTI, Richard PIOT, André RENARD, Paul ROZE, Laurent TRESSENS
Excusés	Gilberto DE BARROS FONSECA, Maxime KANDEL, Jean-Joseph SCHAEFFER
Assistent	Jean-François AUBRY (Président CDA), Eric GUILLIER (Agent administratif), Romain OFFROY (CTD- DAP), Jordan SIMON (Directeur)

1. CARNET DE VIE

➤ Décès :

- René BOUVIER (ancien Président de l'Us Bourbonne)
- François LETONNE (ancien trésorier de l'Us Rouvres)
- Henri LODIOT (ancien Président de l'Us Auberive)
- Gérard MATHELIN (membre du Comité Directeur du District, de la Commission des délégués et de la Commission des compétitions)
- Yannick MUGNIER (dirigeant de l'Es Prauthoy Vaux)
- Yves PASCAL (ancien entraîneur de l'Eca Chaumont)

2. APPROBATION PROCES-VERBAL

Le PV de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

3. INFORMATIONS PRESIDENT

3.1 ELECTIONS FFF

Le président sortant Noël LE GRAET a été réélu Président de la Fédération Française de Football.

3.2 ELECTIONS LFA

Les élections pour la Ligue du Football Amateur se dérouleront le 30 avril 2021. Deux listes se présentent.

3.3 MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES (AG FFF)

- 3.3.1** Les assemblées générales du District peuvent désormais se dérouler en visioconférence.
- 3.3.2 Ententes et groupements :** dans un objectif d'uniformisation, la refonte des notions d'«entente» et de «groupement» a été clarifiée. L'entente reste un acte ponctuel et temporaire pour apporter une réponse à un « trou générationnel » ou à un reliquat d'effectif. En revanche, le groupement s'inscrit sur la durée, dans un projet de structuration du club.
- 3.3.3 Licence « volontaire » :** elle a pour objectif d'identifier et de valoriser toutes les personnes qui contribuent à la bonne marche du club mais qui n'ont ni l'intention de pratiquer, ni d'exercer de fonction officielle (parents accompagnateurs, événementiel, intendance, buvette...). En complément de la licence « dirigeant », elle permet de renforcer l'appartenance et l'identification au club.
- 3.3.4 Certificat médical :** pour se conformer à la loi du 7 décembre 2020 modifiant le code du sport, les joueurs majeurs et mineurs vont être soumis à des régimes différents. S'il n'y a aucun changement pour le majeur, un nouveau principe s'applique en revanche au mineur : il n'est pas soumis à l'obligation de fournir un certificat médical, sauf s'il répond « oui » à au moins une question du questionnaire-santé. Ce principe vaut aussi en cas de sur-classement simple du joueur mineur.
- 3.3.5 Appareil chirurgical :** la pratique du football ou de l'arbitrage par un joueur licencié porteur d'un appareil chirurgical apparent ou non, est subordonnée à la production d'un certificat médical délivré par un médecin fédéral ou un médecin titulaire d'un diplôme de médecine du sport.
L'absence de toute acuité visuelle à un œil est une contre-indication absolue à la pratique du football ou de l'arbitrage.
- 3.3.6 Auditions par visioconférence :** les Commissions peuvent recourir à la visioconférence pour auditionner la ou les personnes convoquées, sans obligation d'obtenir l'accord écrit de la ou des parties au litige.
- 3.3.7** Refonte des règlements des Terrains et Installations sportives.

3.4 CAMPAGNE AGENCE NATIONALE DU SPORT (ex CNDS)

Le District propose son aide et incite les clubs à monter des dossiers auprès de l'ANS. La demande, avec trois actions au maximum, doit se faire en ligne sur le compte ASSO avant le 31 mai 2021. Celle-ci peut relever des axes suivants :

- développement du sport/santé
- développement de la pratique
- développement de l'Ethique et de la Citoyenneté
- plan de relance suite à la crise sanitaire

La campagne démarrant début avril, un e-mail sera envoyé aux clubs pour leur proposer une visioconférence courant avril.

Pour les dossiers en cours, suite à la crise sanitaire, un aménagement est prévu. Les clubs concernés peuvent se rapprocher du District.

3.5 RECAPITULATIF DES DISPOSITIFS D'AIDES AUX CLUBS

Jordan SIMON fait un rapide récapitulatif des différentes aides auxquelles peuvent prétendre les clubs :

- Aide du Conseil Départemental (10 € par licencié jeune)
- Aides de l'ANS par le fonds de solidarité (comme l'an passé) et pour l'emploi
- Chômage partiel
- Service civique

FRANCE RELANCE

AIDES AUX CLUBS à CE JOUR (ETAT)

AGENCE NATIONALE DU SPORT

CONSEIL DEPARTEMENTAL
10 € par licence jeunes sur la base de l'effectif de la saison 2019/2020
CERFA à remplir
Modalités prochainement diffusées
AVANT LE 30 AVRIL

PROJET SPORTIF FEDERAL
Aide sur projets clubs (axes prioritaires)
Printemps 2021
FOND DE SOLIDARITE
Automne 2021 (si perte de CA)
EMPLOI
L'aide de l'Agence nationale du Sport représente jusqu'à 40 % du coût moyen du salaire, le montant de l'aide peut atteindre 12 000 € par an sur 2 ou 3 années.

DIRECCTE

PRISE EN CHARGE CHOMAGE PARTIEL
Pour les associations employeuses fermées totalement ou partiellement dès 1 salarié

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

5 000 missions consacrées au sport pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap

- Aide de l'État aux jeunes (473 € nets par mois),
- Aide de la structure aux jeunes (107 € par mois)
- Aide de l'État à la structure sans but lucratif (100 € par mois)

3.6 POINT FAFA

Le district est en attente d'informations complémentaires pour les dossiers en cours.

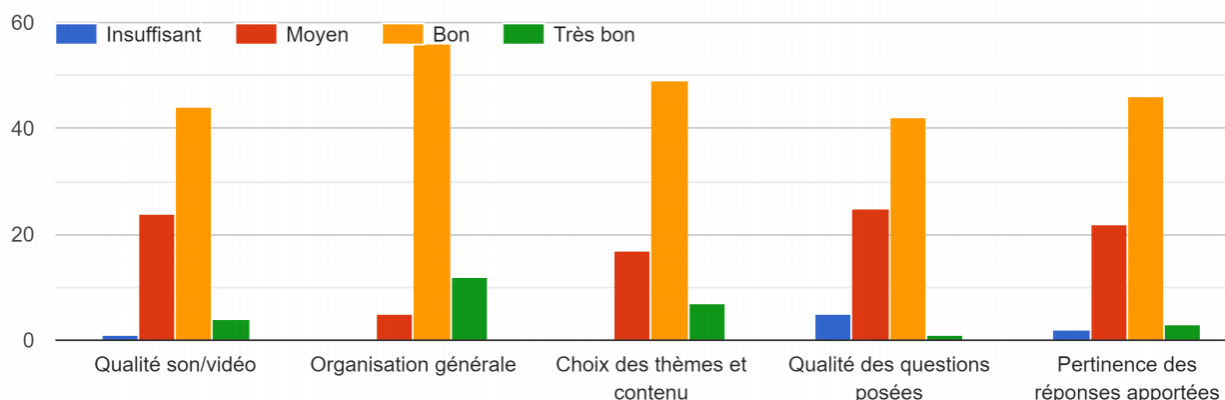
3.7 SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

La démarche de pérennisation des sections sportives scolaire est en cours. Patrick Leiritz a rencontré les responsables des collèges de Bourmont et St Dizier. Une prochaine rencontre est prévue avec le Conseil Départemental pour prolonger et harmoniser l'aide obtenue l'an passé.

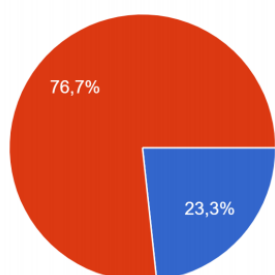
4. BILAN DES VISIOCONFERENCES AVEC LES CLUBS

91% des clubs ont participé aux visioconférences organisées par le District (6 clubs absents) et 92% ont répondu au sondage « Etat des lieux » (12 mars 2021).

Evaluation des visio-conférences

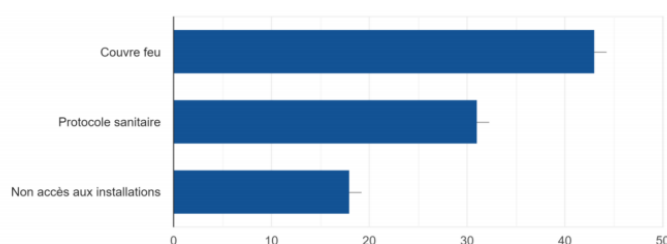


A ce jour, avez vous repris une activité (entraînements) en seniors ?

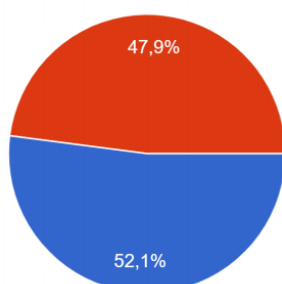


● Oui
● Non

Si non, pourquoi ?



A ce jour, avez vous repris un activité (entraînements) en jeunes ?

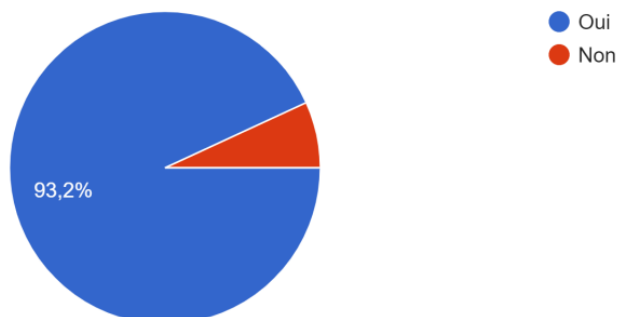


● Oui
● Non

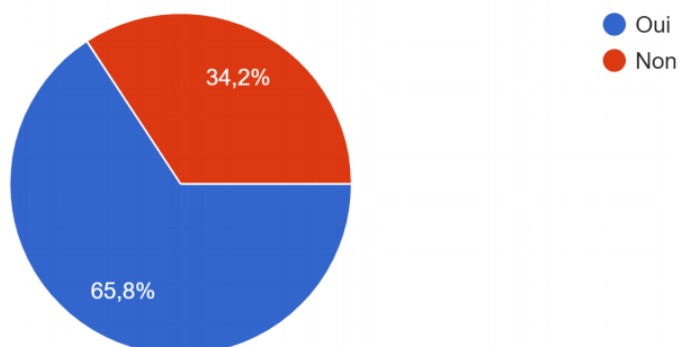
Si non, pourquoi ?



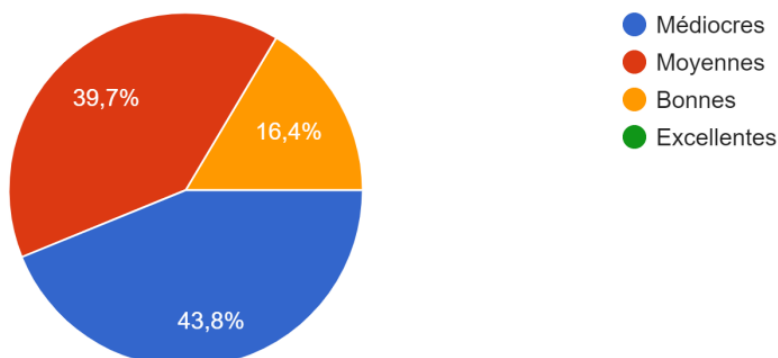
En cas de "saison blanche", mais d'une potentielle reprise d'activité « normale », les instances organiseront des rencontres dans un cadre nouveau à inventer. Dans cette hypothèse, seriez vous prêt à y participer ?



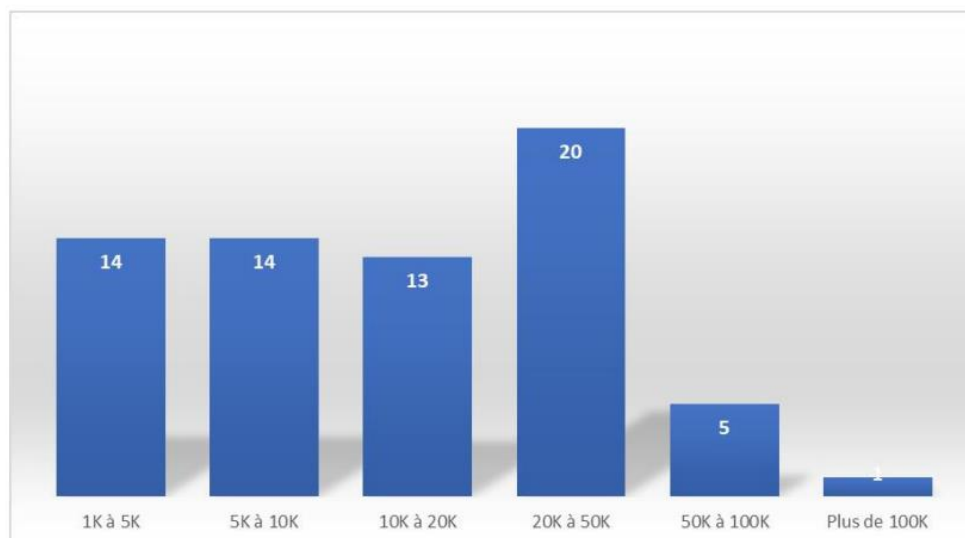
Conditionnez vous cette hypothèse à l'accueil possible de public et à la possibilité d'ouvrir une buvette ?



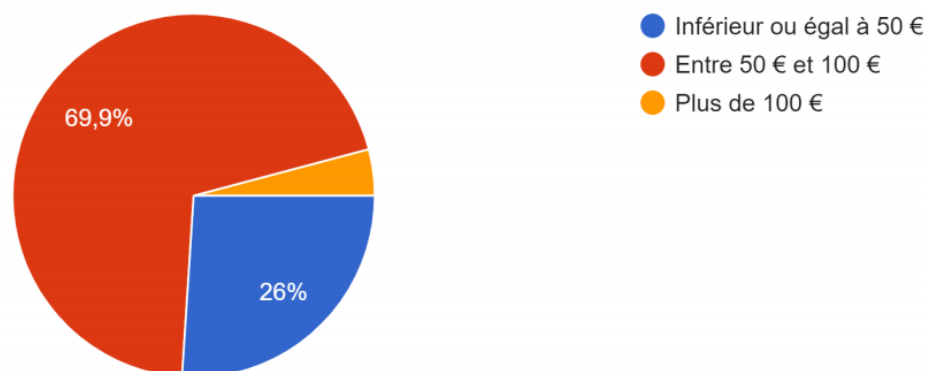
Comment évaluez-vous l'état de vos finances à ce jour ?



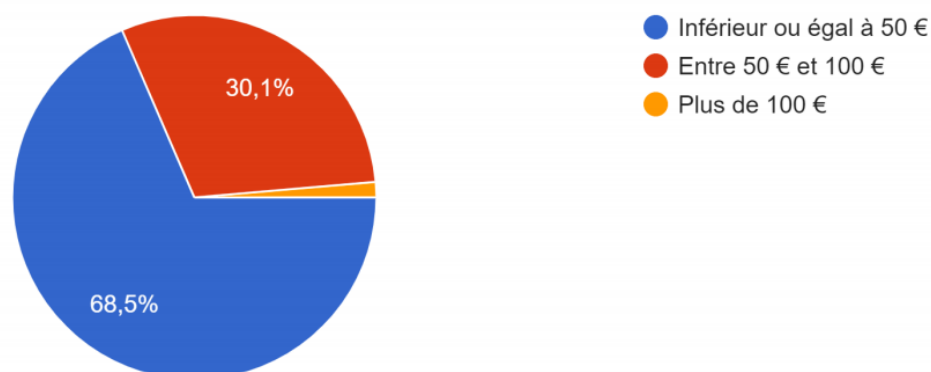
Quel est le budget moyen de votre club ? (en €)



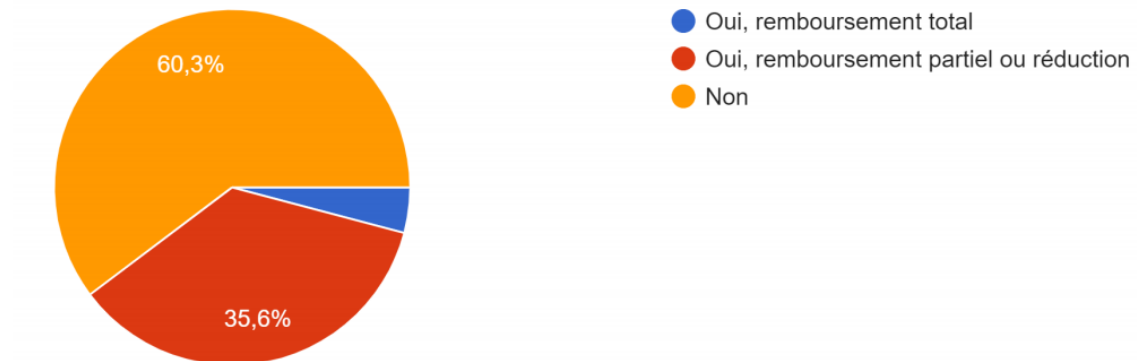
Quel est le montant de votre cotisation (comprenant le tarif de la licence) pour un licencié senior ?



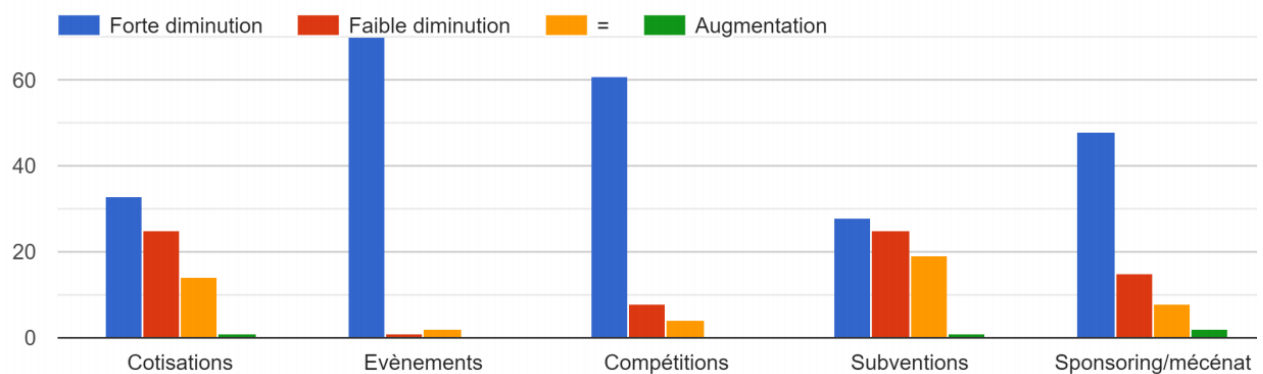
Quel est le montant de votre cotisation (comprenant le tarif de la licence) pour un licencié jeune ?



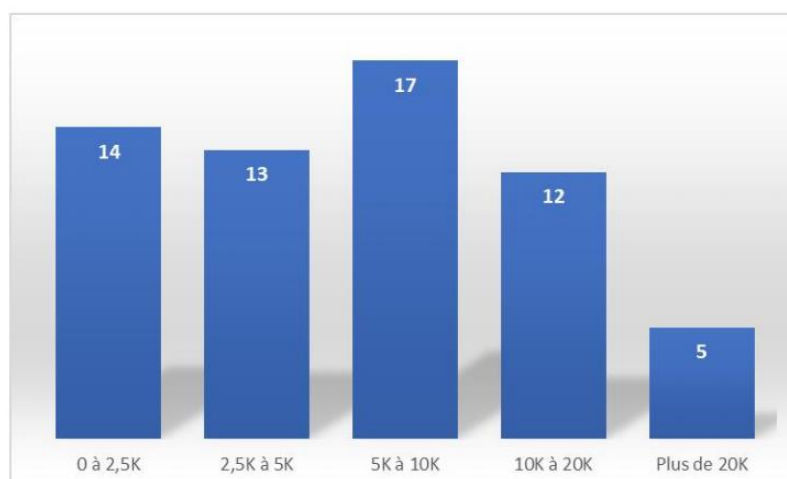
Avez vous mis en place un dispositif de remboursement de vos cotisations licenciés la saison dernière ou cette saison ?



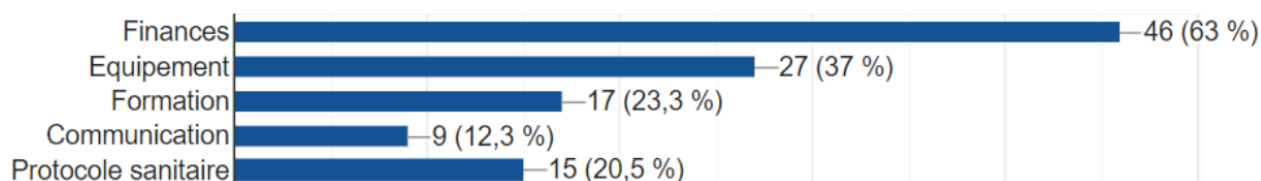
Comment évaluez-vous l'évolution de vos postes de recettes ?



Quelle perte financière estimez-vous subir cette saison à cause de la situation sanitaire ? (en €)



Avez-vous besoin d'un accompagnement spécifique pour vous aider ?



5. POINT D'ETAPE SANITAIRE ET DECISIONS MINISTERIELLES

Le Comex de la FFF a décidé l'arrêt de toutes les compétitions amateurs sans montées ni descentes. Le District est à ce jour en attente des décisions à venir, en cours d'étude à la FFF, concernant les affaires disciplinaires, les statuts des éducateurs, des arbitres et des jeunes ainsi que des répercussions sur les futures compétitions notamment pour les catégories de jeunes.

Le 26 mars dernier, les Ministère chargé des sport a fait paraître la dernière mise à jour des décisions sanitaires pour le sport (annexe I).

Le District ne cautionnera pas le non-respect de ces consignes.

Plan de relance / aide aux clubs :

Pour les licences, une décision de la FFF et/ou de la Ligue est à venir (à noter qu'une minime partie du coût de la licence revient au District et qu'il ne faut pas confondre le coût de la licence pour le club avec la cotisation versée par le licencié à son club)

Les cotisations au District, qui correspondent aux frais de fonctionnement, seront maintenues, les services de ce dernier n'ayant pas été suspendus.

Par contre, le Comité Directeur valide à l'unanimité le remboursement des frais d'engagement des équipes dans les différentes compétitions pour la saison 2020-2021, somme qui sera versée au crédit du compte des clubs.

Un arrêté provisoire des comptes des clubs sera ensuite établi après le remboursement à ces derniers de l'avance de début de saison pour les frais d'arbitrage. Une proposition individualisée d'étalement du solde dû sera possible sur simple demande auprès du District.

Plan de relance / reprise d'activité :

Dans l'hypothèse où la situation sanitaire s'améliorerait d'ici là (et selon les annonces gouvernementales prévues cette semaine), une visioconférence avec les clubs demandeurs sera mise en place fin avril/début mai pour échanger sur les activités possibles de reprise.

6. PROJETS DE DEVELOPPEMENT DU DISTRICT (2020-2024)

6.1 DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ET DES PRATIQUES (DAP)

6.1.1 Projet de développement du football des jeunes

- Pérenniser les plateaux, challenges et championnats Jeunes
 - Stabiliser les effectifs des U6 à U13 en diversifiant les pratiques

- Améliorer la fidélisation des joueurs des U14 à U18 en formant les éducateurs
- Faire une réunion de Responsable Technique Jeunes dès le début saison
- Augmenter le niveau technique et de pratique chez les jeunes
 - Faire une étude sur le jeu des U11-U13 afin de proposer aux éducateurs des contenus adaptés
 - Avoir des éducateurs formés en charge de chaque équipe du Football (1 équipe engagée = 1 éducateur formé)
 - Avoir un maximum de BMF et BEF en charge des équipes U11 et U13 (période charnière pour l'apprentissage des jeunes)
 - Proposer des contenus de jonglage progressif
- Augmenter les normes de pratique chez les jeunes
 - Augmenter le nombre d'entraînements dans les clubs (2 par semaine pour les U9-U11, 3 par semaine à partir des U13)
 - Orienter les meilleurs joueurs vers les sections sportives collèges et lycées Haut-Marnais
- Travailler sur les valeurs du Programme Educatif Fédéral
 - Sensibiliser les clubs et éducateurs sur l'importance du jeu et non pas du résultat
 - Expliquer le comportement idéal des parents, des éducateurs et des joueurs
 - Effectuer un suivi des matchs avec un retour de chaque éducateur sur le déroulement de leur rencontre
 - Effectuer un suivi du retour des feuilles de plateaux et critères
 - Insister sur l'arbitrage à la touche des U13
- Améliorer la communication sur la pratique des Jeunes
 - Faire des reportages photos d'équipes ou de clubs actifs dans le Football d'Animation
 - Prendre des photos et vidéos des actions Jeunes et les publier sur les réseaux sociaux
 - Mettre en valeur le Football des Jeunes sur le site ou les réseaux sociaux
 - Valoriser l'arbitrage des Jeunes par les jeunes

6.1.2 Projet de développement du football féminin

- Pérenniser et améliorer ce que nous mettons en place envers le public féminin
 - Faire un état des lieux et récupérer des équipes potentiellement intéressées pour les championnats Féminins.
 - Effectuer une Rentrée du Foot Féminin Séniors et Jeunes en type tournoi
- Créer une offre de pratique Féminine en adéquation avec le nombre de filles sur notre territoire.
 - Faire un état des lieux des jeunes joueuses dans les clubs
 - Proposer une offre de pratique adaptée et progressive aux jeunes des U6F aux Séniors Féminines
 - Progressivement au niveau District, les féminines vont devoir jouer en 100% Féminin et non plus en mixité
 - Autorisation pour les féminines de jouer dans une équipe évoluant dans les niveaux Jeunes (R1, R2, R3 et D1) uniquement
 - Valorisation des clubs à travers un statut du foot féminin
- Développer et structurer les Ecoles de Foot Féminines au sein des clubs
 - Améliorer et augmenter le nombre d'éducateurs(rices) formé(e)s de nos équipes féminines.

- Augmenter le nombre d'éducatrices dans les clubs.
- Tendre vers une EFF tous les 15km, si possible, notamment les secteurs ruraux.
- Proposer des actions de découverte au sein des clubs (journée portes ouvertes, Foot à l'Ecole...)
- Féminiser le football
 - Accentuer le recrutement et la fidélisation des femmes bénévoles
 - Développer des actions en liens avec les thématiques dirigeantes
 - Féminiser les fonctions officielles (arbitres, délégués, dirigeants des instances)
- Améliorer la communication sur la pratique Féminine
 - Mettre ne valeur de manière régulière des actions féminines sur le site ou réseaux sociaux
 - Prendre des photos et vidéos des actions féminines District et les publier sur les réseaux sociaux
 - Valoriser les femmes engagées dans le football

6.1.3 Projet de développement du Futsal

- Dynamiser le championnat spécifique Futsal Séniors sur la saison complète (d'octobre à mai) :
 - Faire un état des lieux et récupérer des équipes potentiellement intéressées pour le championnat spécifique Futsal.
 - Groupe qui serait composé uniquement d'équipes haut-marnaises
 - Matches en semaine (en fonction des disponibilités de salle).
 - Classer les gymnases afin de permettre une pratique au plus haut niveau.
- Augmenter les normes de pratique Futsal chez les jeunes
 - Organiser un nouveau format de rassemblements Futsal en Foot d'Animation (4 à 5 journées)
 - Mettre en place des Coupes Futsal Jeunes des catégories U13 à U18 (6 à 7 journées)
 - Intégrer des journées Futsal dans les championnats Jeunes U14 et U16 District 1 (à définir pour expérimentation), dans le calendrier prévisionnel
 - Pérenniser et développer des sections sportives Futsal au sein des collèges et lycées haut-marnais
 - Créer un centre de perfectionnement Futsal U15 et U18
- Pérenniser et étendre aux catégories Jeunes la Coupe Futsal Hivernale
Sur la période de début Décembre jusqu'à mi-Février : mise en place à nouveau des Coupes Futsal à destination des catégories : U13 / U14 / U16 / U18 / Séniors G / Seniors F + Jeunes F
- Continuer à conseiller et accompagner les clubs
 - Créer une école de Futsal dans un club pour le foot d'animation
 - Développer des cycles Futsal dans les écoles primaires (Opération FFF « Foot à l'école »).
 - Orienter les éducateurs vers les formations spécifiques Futsal (Modules « Découverte » puis « Perfectionnement »)
- Effectuer des formations d'arbitres spécifique Futsal
 - Une partie théorique avec apprentissage des règles spécifiques
 - Une partie pratique sur le terrain pour arbitrer et mettre en application la théorie
- Améliorer la communication sur la pratique Futsal
 - Créer des visuels sur les réseaux sociaux
 - Faire des reportages photos d'équipes ou de clubs actifs dans le Futsal

6.1.4 Projet de développement du football loisir

- Faire des réunions de présentation des activités Loisirs
 - Informer les clubs sur les nouvelles pratiques Foot Loisir
 - Faire pratiquer les activités pour sensibiliser
 - Parler du lien avec le sport et la santé
- Créer une offre de pratique Foot Loisirs adaptée au public Haut Marnais
 - Faire un état des lieux et appeler les clubs avec du potentiel
 - Créer une programmation de rassemblements de 2h par semaine : 1h de pratique Foot en marchant + 30 min de Golf Foot
 - Mettre en place deux tournois de Futnet dans la saison
- Développer et augmenter le nombre de section Loisirs au sein des clubs
 - Avoir un référent identifié dans Footclubs
 - Proposer un créneau hebdomadaire avec une pratique identifiée
 - Avoir 10 licenciés « Loisir » minimum
 - Identifier dans Footclubs
- Promouvoir et communiquer sur les activités Foot Loisirs
 - Mettre en valeur de manière régulière des actions Loisirs sur le site ou réseaux sociaux
 - Prendre des photos et vidéos des actions Loisirs District et les publier sur les réseaux sociaux
 - Valoriser les clubs qui s'engagent dans le développement du Foot Loisirs
 - Utiliser des évènements d'envergure (Festival U13, Finale de Jour de Coupe...) pour faire pratiquer tous types de publics

6.1.5 Projet de développement du football en milieu scolaire

- Maintenir les relations avec l'Education Nationale et l'USEP
 - Rencontrer et garder des contacts régulièrement avec l'Education Nationale
 - Participer aux rencontres UNSS et USEP Football et Futsal
 - Proposer une formation des enseignants sur le football en EPS
 - Créer et donner des outils faciles d'utilisation aux enseignant(e)s.
- Augmenter le nombre d'écoles inscrites à l'opération du « Foot à l'Ecole »
 - Inclure le Foot à l'Ecole dans le projet des clubs pour le développement de leur association
 - Recenser les salariés des clubs afin de leur proposer d'intervenir dans les écoles de leur secteur
 - Inciter les clubs à prendre contact avec les écoles de leur secteur pour proposer des interventions sur le temps EPS
 - Inciter les écoles à se rapprocher des clubs de leur secteur afin de faire de la co-intervention
 - Accompagner et intervenir plus souvent sur des séances du Foot à l'Ecole qui ont besoin d'un soutien technique
 - Réaliser des rassemblements de fin d'année avec un maximum d'écoles et d'élèves qui auront participé à un cycle
- Maintenir et améliorer les Sections Sportives
 - Cibler et orienter les meilleurs profils de joueurs et joueuses afin d'intégrer la section sportive proche de chez eux
 - Créer des Sections Sportives Lycées afin de donner l'opportunité aux jeunes joueurs de continuer

- Généraliser le format de fonctionnement : intervenant pris en charge par un club support
- Poursuivre la participation à l'opération « la Quinzaine du Foot
- Créer des Sections Spécifiques Futsal ou Féminines
- Promouvoir et communiquer sur les opérations du Foot en milieu scolaire
 - Mettre en valeur de manière régulière des séances de Foot en milieu scolaire sur le site ou les réseaux sociaux
 - Prendre des photos et vidéos des rassemblements de Foot en milieu scolaire et les publier sur les réseaux sociaux
 - Valoriser les clubs qui s'engagent dans l'opération du Foot à l'Ecole
 - Promouvoir l'apport sportif et éducatif des sections Sportives

6.2 PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL

- Observer les jeunes licenciés haut-marnais de la catégorie concernée
 - Définir des critères d'observation des joueurs par poste
 - Elaborer des outils d'observation des joueurs
- Détecter les « meilleurs joueurs du moment » et les « joueurs à potentiel »
 - S'appuyer sur le profil du « joueur de demain » selon les orientations de la DTN
 - Détecter pour les sélections départementales, régionales...
- Orienter les « meilleurs joueurs du moment » et les « joueurs à potentiel »
 - Orienter les joueurs(euses) vers les structures fédérales (Sections Sportives – Pôles Espoirs)
 - Orienter les joueurs(euses) vers un niveau de pratique adapté à leur potentiel (sans faire du recrutement pour les clubs).
 - Accompagner et suivre les jeunes espoirs détectés
 - Optimiser le travail réalisé dans les clubs en effectuant des Centres de Perfectionnement Technique
- Accompagner et effectuer le suivi des sections sportives du département
 - Visiter au cours de l'année les sections sportives
 - Echanger avec les responsables techniques des sections sportives
 - Discuter aussi avec les chefs d'établissement pour obtenir la distinction « Label section sportive »
 - Sensibiliser les clubs et éducateurs sur l'importance des sections sportives
- Promouvoir et communiquer sur les différentes sélections et sections sportives
 - Appeler et visiter toutes les sections sportives
 - Mettre en valeur de manière régulière nos sections sportives sur le site ou Facebook
 - Prendre des photos et vidéos des rassemblements sections sportives et détections District et les publier
 - Valoriser les joueurs qui entrent au Pôle Espoir, en sélection Grand Est ou Equipe de France

6.3 AIDE A LA STRUCTURATION DES CLUBS

6.3.1 Projet de structuration des clubs

- Conseiller et accompagner les clubs dans leurs démarches de Label
 - Faire un état des lieux des clubs à visiter en priorité dans la saison pour les conseiller et les structurer
 - Structurer les écoles de Football dans les clubs pour le foot d'animation (organigramme, programmation...)

- Développer des cycles Football dans les écoles primaires (Opération FFF « Foot à l'école »).
- Orienter les éducateurs vers les modules de formations (Modules U7, U9, U11, ... BMF, BEF)
- Continuer d'apporter nos conseils lors des réunions de visite club
 - Informer sur la vision du club de demain selon la DTN
 - Donner les dates de nos formations d'éducateurs
 - Proposer les diverses pratiques que met en place le District
 - Conseiller et orienter à la mise en place d'actions envers le public féminin, futsal et foot loisir....

6.3.2 Projet de développement / Accompagnement Fonds d'Aide au Football Amateur

- Poursuivre l'aide individualisée aux clubs
 - Réaliser un diagnostic des possibilités de projets FAFA (infrastructure, transport, formation) et identifier les potentiels porteurs de projets
 - Rencontrer les élus locaux et clubs supports dans le but de les accompagner dans la construction de leur projet
- Promouvoir le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)
 - Communiquer sur le dispositif FAFA via les différents supports de communication
 - Organiser des réunions de secteur informelles sur le thème du FAFA
 - Mettre en avant les projets FAFA réalisés via des reportages sur nos réseaux sociaux

6.4 FORMATION ET FIDELISATION DES ACTEURS

6.4.1 Projet de développement / Formation des éducateurs

- Conseiller et orienter les clubs sur le plan de la formation de ses éducateurs
 - Identifier les éducateurs et proposer de les former dans l'objectif d'obtenir un module, un CFF, le BMF ou BEF
 - Aider les clubs à construire un plan de formation
 - Respecter le statut régional des Jeunes et des Séniors (Garçons et filles)
 - Orienter les clubs vers la professionnalisation d'un éducateur (BMF apprentissage par exemple)
- Poursuivre la formation des éducateurs
 - Proposer des formations dans tous les secteurs du département
 - Réaliser différents modules sur le département pour avoir des notions d'entraînement et de gestion d'équipe
 - Donner un maximum de conseils et d'informations aux éducateurs
 - Sensibiliser les clubs et responsables d'équipes sur l'importance des formations
- Créer un réseau d'éducateurs diplômés
 - Avoir une équipe de formateurs disponibles, diplômés et compétents pour accompagner les Conseillers Techniques lors des différentes formations.
 - Conseiller les éducateurs avec un très bon profil à se former au BMF ou au BEF en 3 saisons
 - Orienter les éducateurs vers les certifications de leur module
 - Accompagner les éducateurs dans leur club grâce à la commission technique soutenue par l'AEF
- Promouvoir et communiquer sur les formations d'éducateurs

- Proposer un calendrier annuel de formations des éducateurs équilibré sur le temps et le département
- Communiquer en mettant en avant l'intérêt la formation des éducateurs et les aides financières proposées par la FFF
- Appeler et relancer tous les clubs pour envoyer leurs éducateurs en formation
- Mettre en valeur de manière régulière des éducateurs au sein des clubs par de petits reportages sur les réseaux sociaux

6.4.2 Projet de développement / Formation des dirigeants

- Conseiller et orienter les clubs sur le plan de la formation de leurs dirigeants
 - Identifier les dirigeants et proposer de les former
 - Aider les clubs à construire un plan de formation
 - Conseiller les clubs sur la professionnalisation (domaine administratif)
- Poursuivre la formation des dirigeants
 - Proposer des formations PFFD dans tous les secteurs du département
 - Réaliser différents modules PFFD sur le département sur les différentes thématiques
 - Organiser des formations administratives « recyclages » (Footclubs, FMI, secrétariat club)
 - Donner un maximum de conseils et d'informations aux dirigeants
- Créer un réseau de dirigeants formés
 - Créer une équipe de formateurs disponible et compétente pour multiplier les formations
 - Intégrer au sein des formations un expert dans le domaine traité
- Promouvoir et communiquer les formations de dirigeants
 - Proposer un calendrier annuel de formations des dirigeants équilibré sur le temps et le département
 - Communiquer en mettant en avant l'intérêt la formation des dirigeants et les aides financières proposées par la FFF
 - Mettre en valeur de manière régulière des dirigeants au sein des clubs par de petits reportages sur les réseaux sociaux

6.4.3 Projet de développement / Formation des arbitres

- Poursuivre la formation des arbitres
 - Former de nouveaux arbitres (FIA) avec 2 centres par saison
 - Réformer la formation et le suivi des arbitres auxiliaires
 - Initiation à l'arbitrage auprès des clubs (formation des arbitres bénévoles)
 - Développer la formation Futsal (FIA)
- Promouvoir et communiquer sur les formations d'arbitres
 - Communiquer sur les offres de formation d'arbitres
 - Mettre en avant les formations d'arbitres via des reportages spécifiques sur les réseaux

6.4.4 Projet de développement / Valorisation des bénévoles

- Poursuivre l'engagement dans les opérations fédérales
 - Faire participer des bénévoles à la Journée Nationale des Bénévoles ainsi qu'au Week-end à Clairefontaine
 - Sélectionner des bénévoles selon des critères hétéroclites prédéfinis

- Création et maintien des opérations « District »
 - Créer une opération « bénévole du mois » (bénévoles désignés par le District)
 - Maintenir le dispositif des médailles demandées par les clubs pour valoriser leurs bénévoles
 - Encourager les amicales départementales à valoriser leurs bénévoles
- Fidéliser et valoriser les bénévoles du District
 - Equiper les membres de commissions en tenue textile identifiées « District »
 - Récompenser les bénévoles moteurs sur les événements du District avec des dotations
- Promouvoir le bénévolat au sein des clubs
 - Communiquer sur l'engagement des bénévoles via des reportages sur les réseaux sociaux

6.5 COMMUNICATION

6.5.1 Communication interne

- Développer les moyens de communication interne avec les clubs
 - Systématisation du mailing ou phoning pour informer les clubs
 - Développement d'un système de SMS pour certaines infos
 - Simplifier les informations avec des modèles infographiques
- Renforcer la proximité entre les clubs et le district
 - Invitation d'un Président de club à chaque Comité Directeur
 - Réaliser des visites de clubs par les élus du District, en plus des visites structuration
 - Utiliser des moyens de sondages pour récolter l'opinion des clubs sur des sujets bien spécifiques
 - Création d'un collège des Présidents de clubs pour communiquer et échanger sur les problématiques du moment
- Consolider et perfectionner les traditionnelles réunions de secteurs
 - Maintenir 2 réunions de secteurs avec les responsables des clubs (dont une au moins en présentiel) pour échanger, communiquer, informer et débattre

6.5.2 Communication externe

- Renforcer notre présence sur les réseaux sociaux
 - Poursuite du développement de la page Facebook et profil Instagram pour en faire une référence à notre échelle
 - Déterminer une stratégie de publication uniforme et efficace
 - Faire de nos réseaux un vecteur attractif pour les licenciés, clubs et partenaires
- Digitaliser la communication grand public
 - Promotion des outils digitaux de la FFF : Footclubs, Footclubs compagnon, My coach by FFF, joueur FFF, MyFFF
- Développer des partenariats avec la presse, la radio et la TV locale
 - Renforcement de notre partenariat avec la presse locale (JHM) avec l'établissement d'une rubrique « infos district »
 - Renforcement de notre partenariat avec la radio locale (Active Radio) notamment pour mettre en avant nos compétitions, couvrir nos événements et organiser des émissions à thème
 - Création d'un partenariat avec Puissance TV

- Développer la vidéo et le live
 - Systématisation du support vidéo pour promouvoir des actions ou évènements
 - Généralisation des interviews et reportages pour mettre en valeur les acteurs de terrain ou faire passer des messages au grand public
 - Créer une émission trimestrielle en « live » sur nos réseaux pour évoquer des thématiques précises
 - Consolider et uniformiser notre modèle de tirage de coupes en live, en lien avec nos partenaires
- Renforcer les ressources humaines dédiées à la communication
 - Recruter des photographes bénévoles pour couvrir nos compétitions et évènements dans chaque secteur
 - Inciter les clubs à développer leur communication à travers ces correspondants et à travers la formation
 - Recruter un service civique ou un apprenti dédié à la communication
- Renforcer l'identité visuelle du District
 - Habillage des sites événementiels avec oriflammes, bâches, roll-up
 - Création de nouveaux supports

6.6 PARTENARIAT

6.6.1 Partenariat Public

- Consolider nos partenariats publics pour renforcer l'attractivité du District
 - Consolidation de nos conventions d'objectifs et dossiers de subventions sur projets
- Créer de nouveaux partenariats publics
 - Sollicitation de nouveaux dispositifs pour valoriser et financer nos actions innovantes
- Créer un véritable réseau de partenaires publics
 - Renforcement de la communication avec les élus locaux (invitations aux évènements et actions, envoi de newsletter, etc.)

6.6.2 Partenariat Privé

- Développer nos partenariats privés pour créer un véritable « club des partenaires privés »
 - Mise en place d'un livret de présentation du District aux futurs partenaires
 - Mise à jour du catalogue d'offres de sponsoring et mécénat
 - Renforcement du réseau de partenaires majeurs avec une mise en place d'un système de naming
 - Organisation d'évènements au sein des structures des partenaires
 - Valorisation des partenaires via des rassemblements ou invitations à des évènements
- Faire profiter nos clubs de ces partenariats privés
 - Mise en place d'offres aux clubs via des partenariats spécifiques

6.7 POUR UN FOOTBALL CITOYEN

6.7.1 Projet de développement des délégués

- Recruter et former des délégués officiels
 - Promouvoir le rôle du délégué officiel

- Recruter pour former des délégués officiels
- Les accompagner ponctuellement et leur permettre d'évoluer au sein des instances
- Accompagner et conseiller les clubs dans la gestion de leurs rencontres
 - Déployer les délégués officiels sur les matchs à risques et à enjeu
 - Déployer les délégués officiels sur d'autres matchs, toutes catégories, dans l'optique de « visiter » tous les clubs dans la saison
 - Accompagner et former les « délégués clubs » pour améliorer le climat des rencontres
 - Faire remonter les informations positives comme négatives via un rapport dans l'optique de valoriser le club ou de l'aider à progresser

6.7.2 Projet de développement de l'éthique

- Observer et recenser les mauvais comportements et lutter contre les incivilités
 - Prévenir et lutter contre les incivilités sur les terrains et en dehors (dont réseaux sociaux)
 - Prévenir et anticiper les matchs à risque (observatoire des comportements) en lien avec les délégués
 - Interpeller les mauvais comportements des licenciés (joueurs, éducateurs, arbitres, dirigeants)
- Accompagner et conseiller les clubs dans le domaine de l'éthique sportive
 - Être un espace de réparation, de concertation et de médiation, lors des situations conflictuelles, entre les acteurs du football (conflits personnes, clubs, district)
 - Mise en place de réunions de secteurs sur le thème de l'éthique
 - Formation des dirigeants, éducateurs et officiels sur la gestion des conflits
 - Accompagnement individualisé des clubs recensés dans l'observatoire des comportements ou demandeurs
 - Proposer une formation de « capitaines d'équipes » (jeunes)
 - Mettre en place un protocole d'avant match spécifique pour les catégories jeunes
- Valoriser les clubs pour un « Football Citoyen »
 - Organiser un challenge du Fair-Play pour valoriser les clubs
 - Participer au jury du concours départemental PEF
 - Déployer le dispositif « carton vert » en collaboration avec les officiels (arbitres et délégués)
- Mettre en place des campagnes de communication sur le domaine de l'éthique sportive
 - Maintenir et renforcer la communication relative à la Charte Ethique du Football Haut-Marnais
 - Mise en avant des actions citoyennes des clubs en lien avec le PEF et le CTD-DAP
 - Promouvoir les bons comportements sur les réseaux sociaux

6.7.3 Projet de développement du Programme Educatif Fédéral

- Accompagner les clubs dans le déploiement du PEF
 - Organisation d'une réunion annuelle des référents PEF (formation & fidélisation)
 - Mise en place d'ateliers et d'actions éducatives dans les clubs et lors des journées fédérales
 - Déployer le PEF dans les clubs non engagés
 - Utiliser le dispositif service civique pour renforcer les moyens humains dédiés au PEF

- Valorisation des clubs
 - Participation au « Challenge National PEF »
 - Maintien du « Concours Départemental PEF » avec dotation matérielle pour les lauréats
 - Récompenser les meilleures actions PEF à travers des remises au sein des clubs
- Communication en lien avec le PEF
 - Sensibiliser les parents et faire connaître le PEF
 - Mettre en avant les clubs porteurs de projets
 - Accentuer la communication (presse, réseaux, site, clubs, partenaires)

6.8 ARBITRAGE

- Promouvoir l'arbitrage et recruter de nouveaux(elles) arbitres
 - Accentuation et modernisation de la communication visant à recruter de nouveaux arbitres
 - Remise en place d'une journée promotionnelle de l'arbitrage (ex : Journée de l'Arbitrage)
 - S'appuyer sur le bassin scolaire pour le recrutement de jeunes arbitres
 - Valorisation et promotion de l'arbitrage et des lois du jeu au sein des clubs en lien avec le PEF (implication des arbitres dans leurs clubs)
 - Développement de l'arbitrage féminin
- Suivre et fidéliser les arbitres
 - Accompagnement des arbitres à travers les observations et les formations
 - Accompagnement des arbitres jeunes et stagiaires
 - Créer un lien entre les éducateurs et arbitres (actions transversales et formations)
 - Amélioration de la communication entre CDA, arbitres et clubs

7. ACTIVITE DES COMMISSIONS

Une visioconférence sera mise en place pour l'ensemble des membres des Commission afin de détailler le fonctionnement, l'état d'esprit et le nouveau règlement intérieur (date non définie, prévue dans la période de sortie de crise)

Les membres du Comité Directeur sont ensuite invité(e)s lors d'un « tour de table » à évoquer et faire le bilan des réunions de leurs commissions (en tant que Président(e) ou représentant(e) de celles-ci)

8. PROJET BMF EN APPRENTISSAGE

Le District envisage d'embaucher un apprenti en BMF afin d'épauler Romain OFFROY dans ses actions. Avec toutes les aides qui peuvent être obtenues, le coût de revient mensuel pour le District serait minime. Le Comité Directeur donne un avis favorable.

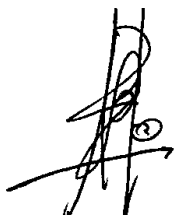
9. QUESTION DIVERSE

Louis Flamérian expose un projet de remplacement de la chaudière du District, déjà très ancienne et défectueuse.

Le Comité Directeur donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

Le Secrétaire Général
Paul ROZE

Handwritten signature of Paul ROZE, consisting of several overlapping vertical and diagonal strokes.

Le Président,
Patrick LEIRITZ

Handwritten signature of Patrick LEIRITZ, featuring a large, stylized initial 'P' followed by a horizontal line.

ANNEXE I

Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport à partir du 26 mars 2021

CATÉGORIES	Réglementation sanitaire dans les zones « couvre-feu » de 19h00 à 6h00	Réglementation sanitaire dans les zones en mesures renforcées 7/7, couvre-feu de 19h00 à 6h00 <small>(dans les départements suivants : Aisne, Alpes-Maritimes, Aube, Essonne, Eure, Hauts-de-Seine, Nièvre, Nord, Oise, Paris, Pas-de-Calais, Rhône, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Seine-Maritime, Somme, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Yvelines)</small>
ATTESTATION OU JUSTIFICATIF DE DOMICILE		
Pratique sportive dans l'espace public (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes...)		
Tout public	Toutes activités sportives, dans le respect de la distanciation physique de 2 mètres	Toutes activités sportives, dans un rayon maximal de 10 kilomètres autour de chez soi
Publics prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, formation universitaire ou professionnelle	Autorisé avec dérogation au couvre-feu	Autorisé avec dérogation au couvre-feu et à la distance de 10 km
Publics prioritaires Personnes disposant d'une prescription médicale APA et personnes à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire	Autorisé dans le respect des horaires du couvre-feu	Autorisé dans le respect des horaires du couvre-feu et de la distance de 10 km
Pratique sportive dans les équipements sportifs (ERP) avec protocoles sanitaires renforcés		
Personnes mineures Distanciation physique de 2 mètres (vestiaires collectifs accessibles uniquement pour les scolaires)	Autorisé en extérieur et en intérieur (ERP type PA, X et L) dans le cadre scolaire (EPS, sections sportives, associations sportives scolaires) Autorisé en extérieur uniquement (ERP de type PA) en dehors du cadre scolaire et dans le respect des horaires du couvre-feu	Autorisé en extérieur et en intérieur (ERP type PA, X et L) dans le cadre scolaire (EPS, sections sportives, associations sportives scolaires) avec dérogation à la limitation de 10 km Autorisé en extérieur uniquement (ERP de type PA) en dehors du cadre scolaire dans le respect des horaires du couvre-feu et de la limitation de 10 km
Personnes majeures (distanciation physique de 2 mètres et vestiaires collectifs fermés)	Autorisé en extérieur uniquement (ERP de type PA) dans le respect des horaires du couvre-feu	Autorisé en extérieur uniquement (ERP de type PA) dans le respect des horaires du couvre-feu et de la limitation de 10 km
Publics prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, formation universitaire ou professionnelle, personnes disposant d'une prescription médicale APA et personnes à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire	Autorisé (ERP type PA, X) avec dérogation au couvre-feu	Autorisé (ERP type PA, X) avec dérogation aux horaires du couvre-feu et à la limitation de la distance de 10 km

Rappel : les activités physiques et sportives autorisées dans les établissements se déroulent dans le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf pour les sportifs professionnels et SHN.

Le port du masque doit être respecté en permanence, sauf si l'activité physique ne le permet pas, conformément à l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 20 octobre 2020.

ERP de type X : Établissement recevant du public couvert et clos - ERP de type PA : Établissement recevant du public de plein air